

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUIN 2018
A 19 H A L'ABBAYE DE BOSCODON, CROTS**

Présents : Jean BERNARD, Jean-Marie BARRAL, Christian DURAND, Camille BONNET, André DI VUOLO, Véronique PONS, Marie-Jeanne FAURE, Jean Pierre GANDOIS, Chantal EYMEOUD, Marc AUDIER, Danielle BENOIT-CRESPIN, Mireille SERRES (départ à 19h30 pouvoir à Marc VIOSSAT), Gérard MARCELLIN, Jehanne MARROU, Chantal FRANCOIS, Colette GARCIN, Bernard FANTI, Marc VIOSSAT, Didier STEINVILLE, Georges GAMBAUDO, Valérie ROSSI, Jean Louis GLEIZE, Jacques GASQUET, Yves LELONG, Chantal ROUX, Valérie GRECARD, Victor BERENGUEL, Raymond HONORE.

Absents excusés : Julien BRENIERE donne pouvoir à Jean Marie BARRAL
Mireille SERRES donne pouvoir à Marc VIOSSAT à partir de 19h30 (avant le vote de la délibération)
André DIDIER donne pouvoir à Bernard FANTI
Franck BERNARD BRUNEL donne pouvoir à Marc AUDIER
Martine ASSANDRI donne pouvoir à Didier STEINVILLE
Pierre DOUSSOT donne pouvoir à Yves LELONG

Absents : Jessica GUIARD, Jérôme ARNAUD, Gérard GARNIER, Pierre VOLLAIRE, Gustave BOSQ.



La séance est ouverte à 19 h 06

Nomination du secrétaire de séance : Jean BERNARD

Accueil par Monsieur Bernard ALEONARD de l'Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon.

Madame la Présidente remercie tous les membres de leur présence et procède à l'appel des délégués.

Chantal EYMEOUD indique qu'elle a souhaité déplacer le conseil à Boscodon suite à la présentation de la candidature « Forêt d'exception » de Boscodon à Paris la veille et à la programmation d'une conférence de presse immédiatement après la Conseil Communautaire à ce sujet

Elle explique que 6 personnes ont fait le déplacement : ONF (Jean-Michel DUVERNEY, Catherine BIACHE), Marc VIOSSAT vice -président du CD05 et président du comité de pilotage Boscodon « Forêt d'exception », Jean-Pierre GANDOIS maire de Crots (forêt sur territoire commune de Crots), Bernard ALEONARD Président de l'Association des Amis de Boscodon, et elle-même en tant que vice-présidente de la région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur et présidente de la CCSP.

Elle précise que le jury composé d'experts (associations environnementales, universitaires, géographes, scientifiques, spécialistes de forêts...) a posé beaucoup de questions parfois très techniques.

Elle remercie chacun pour ce déplacement du lieu du Conseil communautaire et remercie l'Abbaye qui les accueille.

➤ **Rapport n° 2018/105 : 1.1 Marchés publics : Travaux de construction d'une passerelle sur la Durance et création d'une liaison douce en rive gauche Liou-Entraigues**

Chantal EYMEOUD indique qu'elle a dû organiser ce conseil communautaire afin que l'entreprise puisse avoir le courrier de notification sans attendre le Conseil du 04 juillet, ce qui aurait été préjudiciable pour le démarrage des travaux fin août début septembre avec une fin envisagée courant novembre.

2 propositions ont été reçues de la part de l'entreprise ALLAMANNO : une en bois, une en acier et du bardage bois. Les deux offres ont fait l'objet d'une négociation.

La passerelle fait 52 m de long 3 m de large et sera dédiée aux circulations piétonnes, vélos, poussettes, personnes à mobilité réduite.

Elle ajoute que dans l'enveloppe de travaux est compris l'accès à mobilité réduite, rive droite, depuis l'UCPA puis retour avec cheminement sous le pont de la Clapière rive gauche.

A ce niveau, la topographie ne permet pas d'avoir une pente modérée il y aura donc un itinéraire « bis ». Par contre la largeur est confortable.

En rive gauche il y aura un garde-corps puis une liaison vers le sentier réalisé par le SMADESEP sera faite.

Chantal EYMELOUD ajoute que ce n'est pas possible d'utiliser la pile centrale de l'ancien pont sauf à faire des travaux importants de renforcement. Par contre celle-ci sera maintenue sans servir d'appui car l'enlever coûte aussi et de plus la pile fait partie du patrimoine. Cela permet également « d'animer » cette passerelle qui est très longue. Les anciennes culées par contre sont réutilisées.

Elle ajoute que dans le projet entièrement bois, l'effet « tunnel » était à craindre.

Le modèle retenu est donc le modèle métallique et un bardage bois labellisé « bois des Alpes », conformément au cahier des charges.

Le coût de la passerelle seule est de 300 000 €, celui du cheminement environ 100 000 €, auxquels il faut ajouter + 270 000 € pour les rampes handicapées, les ouvrages bétons etc...

La destruction de la pile coûtait 10 000 €, on va donc en faire l'économie.

Le sol est du caillebotis en métal au milieu puis du bois sur les côtés.

Le coût du maître d'œuvre est en plus : 31 000 €.

Au final, l'entreprise a fait un effort de 20 000 €. Pour les subventions, il y a 70 000 € d'écart avec l'estimation de base, donc l'enveloppe initiale étant insuffisante, il est proposé de redéposer une demande complémentaire pour rester à 70% de financements : soit demande d'une subvention complémentaire sur ces 70 000 € auprès de la DETR. Sinon le taux serait ramené à 67%.

Départ de Mireille SERRE à 19h30, pouvoir donné à Marc VIOSSAT.

A ce sujet, Victor BERENGUEL indique qu'hier a eu lieu la réunion de la DETR et il semblerait qu'il reste une enveloppe qui pourrait venir compléter cette somme. Il confirme que la subvention prévue pour 2018 a bien été validée.

Valérie ROSSI demande plusieurs précisions quant au plan de financement, il lui est notamment précisé que les financements sont attribués par tranches décomposées sur plusieurs exercices de financement (DETR 2017 et 2018 par exemple). Les subventions attribuées en 2017 sont des subventions Etat pour un montant de 321 713 € ; pour 2018, la région a inscrit 225 000 € au CRET, qui seront confirmés par le vote d'octobre, et l'Etat a inscrit 134 213 €. Le montant total des subventions s'élève à 546 713 €.

Véronique PONS s'interroge quant à l'urgence à signer le marché puisqu'on n'a pas l'assurance des subventions ? Chantal EYMELOUD précise qu'il n'y aura pas de problème quand il s'agit de programmes déjà votés, comme dans le programme «Espaces Valléens», et que le marché doit être signé maintenant à cause du délai important de préparation et de commande des matériaux.

Valérie ROSSI s'interroge sur les informations inscrites au BP 2018 : la répartition entre les aides de l'Etat et de la Région ne correspond pas aux informations données. Chantal EYMELOUD indique qu'il faudra corriger cela avec une DM. Valérie ROSSI ajoute que les subventions initiales indiquées au budget en 2017 sont différentes de celles inscrites au BP 2018. Chantal EYMELOUD lui répond qu'elle lui apportera les éléments d'explication. Véronique BUISSON BOURNAT précise que la différence de 10 000 € entre le power point et la délibération vient des 10 000 € correspondant à l'abandon de la démolition de la pile.

Valérie ROSSI indique qu'elle s'abstiendra pour l'incertitude du bouclage du plan de financement.

Marc VIOSSAT souhaite savoir s'il y a des co-traitants et sous-traitants. Il lui est précisé que ce sera l'entreprise MASSE pour le métal et Vincent ESMIEU en tant que sous-traitant pour le bois. Il y aura également un sous-traitant pour les enrobés, celui-ci n'est pas encore déclaré.

Jacques GASQUET s'interroge sur l'entretien que nécessitera la passerelle à l'avenir ? Il lui est répondu que le bois ne nécessitera pas de traitement particulier puisqu'il s'agit de mélèze.

La délibération est adoptée avec 31 voix « POUR » et 3 ABSTENTIONS.

QUESTIONS DIVERSES :

- Christian DURAND donne une information au sujet du logement des gendarmes saisonniers : cette année, ceux-ci demandent en plus le règlement des repas de l'hôpital. Chantal EYMEOUD ajoute qu'il faudra faire une convention pour cela et qu'au plan d'Embrun les plages sont surveillées du 01 juillet au 31 août de 10h à 19h. Victor BERENGUEL indique qu'autour du lac c'est un peu différent au niveau de la durée et des horaires pour gagner un peu au niveau du coût. Autour du lac les gens viennent plutôt vers 11h.
- Valérie ROSSI remercie la CCSP pour l'organisation d'un concert à l'église de Puy Sanières dans le cadre du festival de Chaillol car cela s'est bien passé même s'il n'y a pas eu trop de monde et que le programme était un programme de spécialistes. Il y a eu un réel intérêt des enfants pour cet événement qu'ils avaient préparé dans le cadre d'une intervention à l'école au préalable.
- Dans le cadre de la Coupe du Monde de football, Jean BERNARD demande aux autres maires s'ils ont été sollicités par leur population pour une diffusion grand écran dans les villages, car le Préfet a refusé ces rassemblements. Il souhaite savoir comment s'organisent les autres communes ? Sur Embrun, Chantal EYMEOUD indique qu'il n'y a rien de particulier car il y a déjà beaucoup d'animations diverses et variées.
- A la demande d'Yves LELONG, il est indiqué que le RDV de lundi 16 juillet à Puy Sanières est confirmé : il y aura un repas autour de grillades à partir de 19h avec les conseillers communautaires et leurs conjoints.
- Informations sur la Commission de marchés du 12 juin à 18h30 : ont été présentés le marché d'assurance dommage ouvrages du SMADESEP et un avenant lié aux palplanches, ainsi que la consultation pour la maintenance technique du centre aquatique.
- Le mardi 19 juin auront lieu, à 15h30 la visite du chantier de la capitainerie et à 16h30 l'inauguration du sentier dans la zone humide du bout du lac.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 04.07.2018

La séance est levée à 20h.
Affiché, le

La Présidente,


Chantal EYMEOUD

